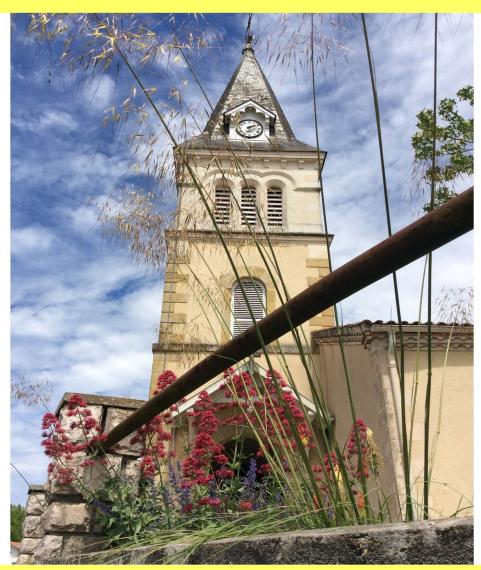
AURICE: UN CADRE de VIE FLEURI



DOSSIER de CANDIDATURE au LABEL «VILLES et VILLAGES FLEURIS»







Mairie de AURICE – 14 Avenue des Pastous – 40500 AURICE

<u>Tél: 05-58-76-06-50 / mairie.aurice@wanadoo.fr</u>

SOMMAIRE

- Motivation de la candidature
- Renseignements généraux
- Travaux d'aménagements réalisés depuis la dernière visite
 2016 du jury régional

1 – Patrimoine végétal et fleurissement

- 1-1 Fleurissement par annuelles
- 1-2 Patrimoine arbustif et vivaces
- 1-3 Patrimoine arboré

2- Gestion environnementale des espaces verts

- 2-1 Gestion de l'eau
- 2-2 Gestion raisonnée des intrants
- 2-3 La gestion différenciée
- 2-4 La gestion des déchets verts
- 2-5 Patrimoine naturel
- 2-6 Biodiversité

3- Aménagement de la commune et de son patrimoine bâti

4- Animation et valorisation touristique

- 4-1 Promotion du label
- 4-2 Animation sur la commune

5- Projets de développement et d'aménagements à venir

1. MOTIVATION DE LA CANDIDATURE

Après avoir démarré au plus bas échelon départemental du concours des villes et villages fleuris en 1999, la commune d'Aurice a obtenu sa première fleur en 2004 puis la seconde en 2008. C'est au cours de la visite en 2013 que le jury lui octroyait la 3eme fleur, ce qui nous fit réellement plaisir car nous ne l'attendions peut-être pas de suite, mais la confirmation de 2016 prouvait l'attention du jury régional quant au travail réalisé au sein de notre village afin que celui-ci garde tout son attrait.

Consciente de l'importance de l'embellissement de notre territoire et de l'amélioration du cadre de vie de nos administrés et des touristes, la commune d'Aurice poursuit son engagement par rapport au label des « villes et villages fleuris » car elle est convaincue que celui-ci est un atout majeur pour le développement de notre identité communale, tout en respectant la protection de l'environnement.

Pour suivre le mouvement d'amélioration de son cadre de vie harmonieux, la commune a pris le virage du zéro phyto depuis quelques années, s'est engagée dans une gestion différenciée avec le retour d'une biodiversité simple. Continuant petit à petit son écrin vert, Aurice continue à constituer de petits paysages charmants ce qui renforce son levier d'attractivité par rapport à la ruralité qui on le voit, devient attrayante et accueillante également pour de nouveaux habitants.



RENSEIGNEMENTS GENERAUX

La commune d'Aurice se situe au nord de l'Adour dans une zone intermédiaire entre la Chalosse et le Marsan. Nous dépendons du canton de Saint Sever qui se trouve à 6 kilomètres et à une quinzaine de kilomètres de Mont de Marsan.

Le village s'étend depuis la vallée de l'Adour au sud et remonte vers le nord sur 6 kilomètres environ sur une largeur de 2,5 kilomètres soit une superficie de 1731 hectares. Nous sommes situés à une altitude de 74 mètres sur des sols de type sableux et sous l'influence d'un climat de type océanique, pouvant donner des températures assez froides l'hiver et plutôt chaudes l'été. Le territoire est divisé entre des terres agricoles servant principalement à la culture du maïs, l'élevage tend à disparaître et d'un autre coté nous avons environ 850 ha de forêts mélangeant culture du pin et bois de feuillus,

Le village qui reposait sur une activité agricole importante durant le siècle dernier est en train de muter vers une commune qui héberge des personnes travaillant sur les divers secteurs d'activités que propose le territoire landais (agro-alimentaire, services de l'Etat, PME, artisanat...). Il totalise 670 habitants environ repartis sur 240 logements lesquels sont regroupés principalement pour moitié sur le centre bourg d'Aurice, le quartier de Lagastet au sud et Bernède à l'ouest. Le restant correspond à un habitat plus diffus au sein de la campagne ou l'on retrouve d'anciennes fermes dues à l'ancienne activité agricole.

Au niveau du personnel communal d'Aurice, on retrouve 3 personnes affectées à l'école (cantine, garderie, animation scolaire), une secrétaire de mairie puis 3 agents chargés de l'entretien des bâtiments communaux, de la voirie et des espaces verts, lesquels s'étendent sur environ 6 hectares et gérés par 1,5 agent/équivalent. Il n'y a pas de production communale d'annuelles, ni de bénévoles qui participent au fleurissement.



<u>Travaux d'aménagements paysagers réalisés depuis la dernière</u> <u>visite du jury régional en 2016 :</u>

2017:

- Création du lotissement de Cès de 26 lots viabilisés,
- Réalisation des voies de circulation et d'un chemin piétonnier lotissement de Cès
- Création d'une aire de jeux pour enfants



aire de jeux



aire de jeux

2018:

- Aménagement paysager du lotissement de Cès
- Aménagement d'une plate-bande en vivaces coté entrée salle des fêtes





2019:

- Réfection de la plate-bande de vivaces sortie nord



entrée nord du village

- Renforcement du fleurissement en pied de mur sur le village







fleurissement en pied de mur sortie sud

1 - Patrimoine végétal et fleurissement :

1-1 Fleurissement par annuelles:

Le fleurissement par annuelles s'effectue uniquement au centre bourg par massifs pleine terre, agrémentant des parties gazonnées. Il est complété par des fleurissements horssols par jardinières en bois fabriquée ainsi que des colonnes fleuries réalisées également en interne par nos services. Celui-ci accompagne les bâtiments principaux tels que la mairie, la salle des sports, l'église ou l'école.

Même si nous réduisons la partie annuelles, nous gardons tout de même ce type de fleurissement car nous considérons qu'il constitue un atout pour l'attrait du village et qu'il est important de ne pas perdre ce « savoir-faire » en terme d'harmonie de couleurs, mélange de variétés et gestion des volumes, Ceci également permet de maintenir l'activité de notre horticulteur local,





1-2 Patrimoine arbustif et vivaces :

Les entrées de village sont traitées par des haies variées mixtes alliant des persistants et des caduques en jouant sur les différents floraisons (couleurs et époques). Nous essayons également de mettre un maximum de diversité dans ces aménagements d'entrée de village pour ne pas retomber sur des compositions séquencées répétitives. Nous possédons à ce jour un patrimoine arbustif de 1150 unités environ avec une gamme d'environ 65 espèces différentes d'arbustes et une 80 variétés de vivaces et de graminées.







entrée sud

L'intérêt de ces entrées paysagères est d'amener le passant dans un écrin vert lorsqu'il traverse notre commune. Quand l'espace se réduit dans notre traversée du bourg, nous complétons cet accompagnement vert par des plates-bandes de vivaces et de graminées parfois agrémentées d'arbustes.

Le dernier lotissement de Cès aménagé en 2018 s'accompagne de massifs paysagers accompagnant des circulations douces en harmonie avec le reste du village, en utilisant un mélange d'arbres, arbustes et vivaces tout comme le dernier lotissement de Laouilhé aménagé en 2009.







<u>lotissement de cès</u>

Depuis les dernières années, nous limitons le fleurissement en annuelles au profit de plates-bandes de vivaces et graminées variées lorsque l'installation est possible au pied des murs de bâtiments tels que l'église ou la cantine scolaire nouvellement rénovée. Nous renforçons notre fleurissement le long de la route départementale 365 qui traverse le bourg de bout en bout, en travaillant sur des compositions en pleine terre, alliant arbustes, vivaces et graminées et veillant à conserver un maximum de diversité paysagère.



<u>Église coté sud</u> <u>devant cantine scolaire</u>





rue réaménagé en 2016

massif vivaces entrée église

1-3 Patrimoine arboré :

Le patrimoine arboré de la commune d'Aurice est jeune car il a commencé à être renouvelé depuis les 20 dernières années.



Parc du cimetière

De 40 sujets environ en 2000, le patrimoine arboré s'est développé au gré des divers aménagements entrepris lors des dernières années.

En 2019, il est constitué de 260 arbres avec le souci d'intégrer de nouvelles essences afin d'avoir une gamme d'arbres le plus large possible, tout en respectant le climat et le contexte local. Nous possédons environ 55 espèces d'arbres sur notre commune. Il existe un entretien annuel sur les arbres avec des tailles d'éclaircies et de nettoyage.

Nous pratiquons une taille en tonnelle annuelle sur un alignement de 13 platanes au quartier de Lagastet ainsi que sur les trois du site de Notre Dame des Pins. Les 6 platanes du lotissement L'Aouzet sont taillés en continuité sous la forme « gobelet ». Toutes ces interventions sont réalisées par le personnel communal à l'aide d'une nacelle louée.

Malheureusement en 2015, suite sans doute aux divers travaux, nous avons perdu notre beau saule pleureur de l'école : un des rares arbres remarquables que nous possédions, en espérant que son remplaçant arrive à égaler sa belle silhouette.





Ancien saule pleureur et son remplaçant

Le dernier lotissement de Cès a été agrémenté en 2018 par la plantation de 65 arbres tel que : lagoerstremia, chêne pédonculé, frêne à fleurs, albizzia, tilleul et divers fruitiers...



frênes à fleurs lotissement de cès



chênes pédonculé entrée est

2 - GESTION ENVIRONNEMENTALE DES ESPACES VERTS

2-1: La gestion de l'eau:

L'arrosage des végétaux utilise deux types de ressource en eau, d'une part le réseau AEP et d'autre part pompage dans le petit ruisseau traversant la commune.

L'arrosage des nouvelles plantations d'arbres, arbustes et vivaces s'effectue par une citerne de 3000 litres équipée d'un moteur permettant de pomper l'eau du ruisseau. Le réseau AEP alimente un arrosage semi-intégré servant pour les massifs pleine terre d'annuelles et parties engazonnées pour seulement 60 m2 environ sur la place publique ainsi que les dernières jardinières restantes.

Les nouveaux aménagements paysagers réalisés sont suivis par un arrosage régulier par citerne la première année puis par un apport d'eau si besoin fort la seconde année. Au bout de 2 saisons, l'aménagement doit acquérir son indépendance en besoin en eau.

Les plantations d'annuelles sont accompagnées d'un paillage à base de chanvre ce qui a permis de passer de trois arrosages par semaine à deux fois en conditions normales.

Tous les massifs arbustifs sont paillés avec une utilisation de divers matériaux tels que du BRF, des écorces et des aiguilles de pin, ou avec un paillage minéral issu des carrières locales. Tous nos déchets de tailles d'arbres, d'arbustes sont transformés directement sur place grâce à l'achat d'un plus gros broyeur Bugnot BV-N34 en 2018, matériel financé à près de 80% dans le cadre du zéro phyto. Ceci a permis d'être autonome dans la mise en place de paillages et de leur renouvellement au sein des massifs ce qui renforce du coup la protection face aux adventices et à l'évapo-transpiration.

2-2 : une gestion raisonnée des produits phytosanitaires et intrants :

Durant les dernières années, la consommation de produits chimiques a été abandonné suite à l'instauration de la Loi LABBE 01/01/2017, ceci dans un souci de préservation environnementale.

Cet abandon a été remplacé grâce à l'utilisation de plusieurs techniques alternatives de désherbage telles que l'arrachage manuel ou par moyen mécanique ou la débroussailleuse à fil, mais aussi l'emploi d'un petit désherbeur thermique à gaz sur les zones bétonnés ou enrobées.

Les trottoirs se sont enherbés naturellement et leur entretien s'effectue par le passage du rotofil électrique et tondeuse.

Les caniveaux, bordures, places et zones imperméables sont traitées par des méthodes alternatives telles que le rotofil ou chalumeau à dos.

Mais le plus important réside dans le fait qu'on va maintenant accepter des trottoirs pourvus d'herbes indésirables dans une limite respectable aux yeux de tout le monde. Les pieds de mur sont laissés naturels en contrôlant la végétation spontanée ou semée.

En 2017, après avoir monté un dossier zéro phyto, nous avons pu profiter des subventions de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne eu du Conseil Départemental des LANDES à

hauteur de 77,5% afin de s'équiper en matériel de techniques alternatives pour un montant d'environ 21 000 euros.

Ce lot comprenait:

- un broyeur de végétaux Bugnot bvn 24
- un chariot infrarouge Infra weeder 60 cm équipé d'une lance
- un désherbeur thermique à flamme directe
- deux rotofils sur batterie lithium Bahco
- un reciprocator Sart

Les intrants :

Afin d'améliorer les cultures végétales, nous visons à employer uniquement des produits de récupération qui sont revalorisés.

Tout d'abord pour la plantation d'arbres et arbustes, nous utilisons du compost issu de l'usine de transformation THALIE basée à Campet-et-Lamolère. Celle-ci traite les boues des stations d'épuration et transforme les déchets verts issus des déchetteries locales en un compost de bonne qualité

Pour les cultures de fleurs annuelles, nous utilisons depuis 4 ans un engrais biologique issu de la transformation d'une ressource bien présente dans notre région, à savoir la plume de canard qui est broyée puis reconditionnée en granulés à l'aide d'adjuvants naturels. Ce nouveau produit, certifié en agriculture biologique, est élaboré par une petite société basée sur Hagetmau (40), laquelle détient le brevet de cet intrant sous le nom de bioplumes. Son utilisation a permis un fleurissement généreux et qui dure un peu plus longtemps dans la saison.



2-3 : la gestion différenciée :

Nous appliquons une gestion différenciée sur la fréquence des tontes de nos espaces verts que l'on peut diviser en quatre classes existantes (voir cartes suivantes) :

- Classe 1 : Tonte tous les 8 jours (centre bourg, église, cantine, garderie)
- Classe 2 : Tonte tous les 15 jours (salle des sports, salle des associations, entrées du village, aire de jeux pour enfants)
- Classe 3 : Tonte toutes les 3 semaines (école, zone de parking Ecole, arrière salles des associations et sport, lotissement Laouzet, de Cès et de Laouilhé, hameau de Lagastet et hameau de Bernède)
- Classe 4 : Fauchage deux fois par an (site Notre Dame des Pins, parc du cimetière, triangle tilleuls sortie nord, berges du ruisseau, zone de rétention lotissement de CES)

Depuis 5 ans, nous avons optimisé notre gestion différenciée en basculant certains secteurs tels que les lotissements notamment en les passant du groupe 2 à 3, ce qui nous a libérés du temps pour d'autres tâches.

Pour faire face à l'afflux de travail du au zéro phyto, nous avons accentué notre gestion différenciée en basculant deux zones supplémentaires en classe 4, soit le parc du cimetière et le triangle des tilleuls ou nous pratiquons juste une tonte de cheminement à travers la prairie naturelle.



Prairie sauvage entrée nord



tonte différenciée parc du cimetière

Nous laissons les talus et bordures de notre petit ruisseau enherbés en laissant revenir une végétation spontanée, source de biodiversité. Nous nous limitons à 1 ou 2 fauchages par année sur ce ruisseau.





Talus naturel ruisseau arrière église

2-4 : la gestion des déchets verts

Auparavant la majeure partie de nos déchets verts étaient évacués en déchetterie. Depuis l'acquisition du nouveau broyeur de végétaux, nous avons renforcé le traitement des déchets de taille d'arbres, arbustes ou autres en broyant directement sur place pour une utilisation différée en reprise de paillage sur les différents massifs.

La commune aide aussi les particuliers par rapport à l'évacuation des déchets verts en déchetterie en proposant la mise à disposition d'une benne qui est mise à disposition et enlevée par nos propres soins.

2-5 : Patrimoine naturel :

Nous possédons un site naturel qui est celui de la fontaine de Notre Dame des Pins, lequel a subi un lourd préjudice lors de la tempête de 2009. En effet, ce site boisé a été dévasté avec la perte de 80% des arbres dont une majeure partie de pins maritimes de 25-30 mètres. En 2011, après un nettoyage complet, le site a été replanté avec le concours des enfants de l'école d'Aurice.

Ce site a la particularité d'abriter une belle population d'osmonde royale avec des sujets très anciens.

Le site reprend doucement son aspect naturel grâce à la pousse des jeunes pins, aulnes ou bouleaux et nous nous limitons à 2 fauches annuelles sélectives.





Osmondes royales entourant oratoire et fontaine de Notre Dame des Pins





Notre Dame des Pins : un site naturel apaisant

2-6: Biodiversité:

Nous essayons d'apporter un maximum de diversité botanique dans le choix des arbres, arbustes ou vivaces afin de favoriser la biodiversité. Ceci contribue à amener une floraison particulièrement étalée tout au long de l'année ainsi que des zones de refuge pour la biodiversité locale qui s'en trouve renforcé de part également le maintien de prairies naturelles suite à la mise en place de tontes différenciées.

3 : Aménagement de la commune et du patrimoine bâti :

La commune a engagé plusieurs travaux importants, durant les dernières années, qui ont pour but d'améliorer son cadre de vie et d'être plus respectueuse par rapport à la protection de l'environnement.

Les façades sud et ouest de la mairie ont été repeintes l'année passée dans des tons similaires aux autres bâtiments afin de rompre son ancienne teinte rosée. La seconde tranche de sa rénovation sera effective durant cette année 2019.



Façade mairie sud repeinte

L'école, un peu vieillissante, qui accueille des élèves de CE2 à CM2 a été entièrement rénovée à partir de 2010. Ainsi les deux classes ont pu être regroupées dans le même bâtiment qui était auparavant l'ancien logement de fonction. Le projet de réhabilitation a permis d'avoir des classes plus spacieuses et fonctionnelles. Une seconde tranche a permis de transformer l'ancienne école en une garderie périscolaire plus adapté au nombre d'enfants présents. En même temps, la cantine scolaire et les cuisines ont été entièrement modernisées et agrandies tout en y accolant de nouveaux sanitaires aux normes.



Cantine et garderie scolaire

L'aspect extérieur des deux bâtiments a été uniformisé par la même teinte de crépi avec un travail particulier sur le bâtiment principal traité en pierres apparentes.

Les arènes entièrement reconstruites en bois 1996, ont été reteinte en 2016 pour veiller à leur bon entretien général.



Arène: tribune fixe typique

- L'atelier municipal a été aménagé pour répondre aux normes de salubrité et surtout au bien être des employés communaux.
- La commune d'Aurice a vu arriver en 2017 au niveau du répartiteur du centre bourg la connexion au haut débit (VDSL) ce qui a considérablement amélioré l'utilisation des nouvelles technologies de communication.
- L'éclairage public a été modifié en supprimant les anciens globes, consommateurs importants d'énergie, au profit de lampadaires offrant une lumière plus douce par LED et surtout plus économique par rapport à la consommation électrique (-50%). De plus, nous la diminuons en ne laissant qu'un lampadaire sur deux allumé de 23 H à 6H du matin sur la rue principale et le centre bourg; tandis que sur les quartiers et lotissements l'éclairage public est carrément coupé cela depuis deux ans afin d'économiser de l'énergie.
- Concernant le quartier Lagastet, situé à 4 kilomètres au sud du village, plusieurs travaux ont été réalisés. Tous les réseaux électriques et téléphoniques ont été enfouis avec l'apport de candélabres sur le centre du quartier.

Tous les points de collecte à ordures ménagères, tri sélectif et containers à verre ont été rassemblés sur un seul site, lequel est intégré par un aménagement paysager à proximité du hameau qui comprend une quarantaine d'habitations.

L'église de Lagastet qui était fermée au public depuis 2007 est entrée en phase de restauration prévue sur plusieurs années.

Une partie de ces travaux a été entrepris par une vingtaine de bénévoles du village réunis sous une association. Ils ont rénové le mobilier intérieur (bancs, chaises...) avant l'évacuation de celui-ci pour les gros travaux réalisés par les entreprises. Par la suite, ils ont décrépi les murs intérieurs et le pourtour extérieur sur 80 centimètres afin d'assainir les murs de l'édifice. Un sablage des murs intérieurs a permis de faire ressortir les pierres apparentes du bâtiment. Ce gros œuvre réalisé par ces bénévoles permettra ainsi une économie certaine au bénéfice des travaux à venir.

En parallèle des entreprises sont intervenues pour divers travaux dans cette église comme la mise aux normes de l'électricité, la pose d'un plafond en bois de peuplier, des travaux intérieurs de maçonnerie sur les voûtes ou changement de paratonnerre.

La dernière phase aura vu la pose du plafond sur le collatéral et la sacristie, le changement des fenêtres et vitraux, ce qui a permis la réouverture de cette église au public.

La création de la station d'épuration (équivalent 600 habitants) et de son réseau d'assainissement des eaux usées fut le dernier gros chantier entamé par la commune d'Aurice. Ce passage était devenu obligatoire pour notre village afin de rentrer en conformité par rapport à la loi sur l'Eau notamment. Après des problèmes de financement et de terrains nécessaires au projet, les travaux auront démarré au cours du premier trimestre 2013 et se sont achevés fin 2014.

A ce jour, la station d'épuration utilisant des disques biologiques se situe sur un terrain derrière la salle des sports.

<u>Propreté :</u>

La propreté est un élément essentiel pour notre commune, car nous considérons que cette notion est un aspect important pour le maintien et l'amélioration de notre cadre de vie.

C'est pour cela que nous veillons tout particulièrement au bon entretien général de nos bâtiments recevant du public ainsi qu'aux espaces les entourant. Le but est tout simplement d'offrir une bonne image auprès de nos habitants et visiteurs d'un jour.

4 - ANIMATION ET VALORISATION TOURISTIQUE:

4-1: Promotion du label « villes et villages fleuris »

Toutes les avancées dans le cadre du concours des villes et villages fleuries sont relatées dans le bulletin municipal où sont présentés également les nouveaux aménagements réalisés par notre paysagiste.

Durant l'été 2012, le CDT des Landes nous a fait l'honneur de choisir notre village comme support pour une vidéo présentant l'intérêt du fleurissement dans les Landes et du label Villes et Villages fleuris.

En 2015, la commune d'Aurice a créé son propre site internet où l'on pourra retrouver prochainement une page spéciale sur le label des Villes et Villages fleuris. Nous pourrons y découvrir de beaux clichés pris par le nouveau club photo local afin de valoriser notre patrimoine paysager.

4-2 Animation sur la commune :

a- Comme énoncé précédemment, nous avons fait participer les enfants des 2 classes pour reboiser le site de Notre Dame des Pins. Nous sommes partis sur une après-midi avec les enfants qui ont assuré la plantation de A à Z, en effectuant les trous avec leurs petites pelles puis la mise en place des jeunes plants.

b- Animation en milieu scolaire

Cette animation en milieu scolaire a été renforcée depuis 2013 par l'instauration des temps d'activités périscolaires (TAP) au sein de notre école. Les nouveaux temps d'activités permettent à nos élèves de découvrir plusieurs thèmes : musique, éducation canine, théâtre, céramique, lecture, sports, cuisine et alimentation, citoyen écoresponsable, premiers secours....

De notre côté, la commune met à disposition notre jardinier pour évoquer le thème de Nature et Jardin à raison d'une séance de 45 minutes sur trois périodes différentes qui représentent tout de même 23 semaines.

Module Nature :

- — Savoir reconnaître les principaux arbres avec réalisation d'un herbier.
- Savoir reconnaître la faune sauvage :
 - Identification des animaux
 - Association à leur milieu de vie
 - Reconnaître leurs empreintes et indices de présence





- Reconnaître les oiseaux de nos jardins
- Réalisation d'un nichoir en bois



O Module Jardin:

- o Semis de graines fleuries en godet
 - Développement de la graine à la plante
- Réalisation d'un potager à l'école



- Semis de graines (radis, carotte, haricot, persil)
- Plantation de légumes (tomate, piment)
- o Plantation de fleurs annuelles en jardinières
- Notions sur le fonctionnement et vie des plantes
- o Notions sur le label « Villes et Villages fleuris »

c-: L'association « les Amis de Lagastet » organise plusieurs manifestations telles qu'un feu de noël, les journées du Patrimoine, une marche pédestre avec repas, ceci afin de récolter des fonds nécessaires à la rénovation de cette église.

d- La Communauté de Communes Chalosse -Tursan dont nous faisons partie a mis en place une opération programmée de l'amélioration de l'habitat ou de réhabilitation de logements à hauteur de 2 millions d'euros.



5 - PROJETS DE DEVELOPPEMENT ET D'AMENAGEMENT A VENIR

- Réflexion sur l'aménagement paysager des abords de l'église et la place de la mairie avec intégration du Monument aux Morts
- Agrandissement de la salle des sports : salles de réception et de rangement + local chasseurs
- Développer un fleurissement rustique en pleine terre sur le site de la chapelle de Lagastet
- Enherbement complet du cimetière d'Aurice

Dans l'attente de votre visite prévue le 20 juin, nous espérons que notre dossier de présentation aura retenu toute votre attention.

Nous tenons à remercier d'une part, le C.R.T d'Aquitaine pour la bonne organisation de ce concours régional des villes et villages fleuris et surtout le C.D.T des Landes qui nous apportent une excellente animation en marge du label des « Villes et Villages Fleuris ».

Conscient que nous avons quelques points à améliorer sur certains critères du label, nous vous attendons avec impatience, en espérant que vous passiez une agréable visite sur notre commune d'Aurice.

Au plaisir de se retrouver, et en vous souhaitant d'apprécier de belles découvertes lors de votre périple au sein de notre agréable région.

Lors de votre visite, vous serez accompagné par :

- Monsieur CAZAUX Francis, Maire, 06.73.58.50.35
- Monsieur BACHE Mathieu, Technicien Espaces verts
- Madame CASTETS Anne, adjointe, commission urbanisme et environnement